

DÉLIBÉRATION n° CA-01-02-2019-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} février 2019

Désignation de deux élus étudiants pour siéger
à la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus
de l'université de Poitiers
CVEC

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Sont désignés pour siéger à la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus de l'université de Poitiers :

Monsieur Valentin COGNARD, *en qualité de titulaire*
Monsieur Julien SEIGNEURET, *en qualité de suppléant*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 1^{er} février 2019
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

22.FEV.2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques